

## COUVERTURE SUISSE

### SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

#### 1.1 Identification du produit

Nom du produit : STAR BRITE HEAVY DUTY CLEANER WAX

Numéro d'article : 896XX

#### 1.2 Utilisation de la préparation

SU21 Produit de consommation. PC35 Nettoyant. PC0 Autres. Entretien bateau.

#### 1.3 Identification du fournisseur

Fournisseur: Bucher + Walt SA  
Route de Soleure 8  
2072 St-Blaise

Téléphone: 032 755 95 10

Télécopie : 032 755 95 30

E-Mail : [info@bucher-walt.ch](mailto:info@bucher-walt.ch)

Website : [www.bucher-walt.ch](http://www.bucher-walt.ch)

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE TOXIN: **145** (24 h.)

**SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**
**1.1. Identificateur de produit**

Nom de produit : STAR BRITE HEAVY DUTY CLEANER WAX  
 Code de produit : 896XX

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC35 Nettoyant. PC0 Autres. Entretien bateau.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur : Cash Piscines France  
 1230 Avenue de Bordeaux  
 33127 St Jean d'illac, France  
 Télécopie : +33 4 72 39 97 96  
 E-mail : service.conso@cash-piscines.com  
 Website : www.cash-piscines.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LÉS POMPIERS/LA POLICE:  
 FR - Téléphone : +33 4 78 56 77 80 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:  
 ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

**SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS**
**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification CLP ((CE) no : Irritation cutanée, catégorie 2. Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3. 1272/2008)

Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Peut produire une réaction allergique. Contient des distillats pétroliers, peut-être nocif en cas d'ingestion.  
 Risques physiques/chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE. Combustible.  
 Risques pour l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.  
 Autres informations : Conserver hors de la portée des enfants.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.  
 EUH208 Contient du ... Peut produire une réaction allergique. Se référer à la rubrique étiquetage supplémentaire pour le texte complet de EUH208\*.  
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P280 gloves Porter des gants de protection.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage supplémentaire

: \* Contient du Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) . Peut produire une réaction allergique.

Déclaration des ingrédients selon le règlement CE/648/2004:

Contient:	Concentration (%)
Hydrocarbures aliphatiques	15 - 30
Agents de surface non ioniques , Hydrocarbures aromatiques , Hydrocarbures halogénés	< 5
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol, Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone.	

**2.3. Autres dangers**

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

**SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS** \*

**3.2. Mélanges**

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Kérosène (pétrole)	10 - < 20	8008-20-6	232-366-4		
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	5 - < 10	64742-47-8	265-149-8		
Terre de diatomée (contenant moins de 1% de quartz)	5 - < 10	61790-53-2	612-383-7	MAC	
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	< 0,0015	55965-84-9	611-341-5		

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes
Kérosène (pétrole)	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; STOT SE 3; Aquatic Chronic 2	H226; H304; H315; H336; H411	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Asp. Tox. 1	H304; EUH066	GHS08
Terre de diatomée (contenant moins de 1% de quartz)	-----	-----	-----

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

**SECTION 4 PREMIERS SECOURS** \*

**4.1. Description des premiers secours**

Premiers secours

Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.  
 Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.

- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les verres de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne pas faire boire. Rincer la bouche. Faire ingérer du lait condensé ou une noisette de beurre. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Contact cutané : Irritant. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer rougeurs et une peau sèche.
- Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. Peut provoquer une atteinte des poumons, maux de gorge et manque de respiration.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin : Inconnu.

### SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Jet d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Inconnu.
- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : Fluorure d'hydrogène . Fluor . En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

### SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

\*

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.
- Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autres matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

**SECTION 7 MANUPLICATION ET STOCKAGE**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes. A protéger contre des rayons solaires

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers (sauf aciers inoxydables). PE et PP.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

**SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

\*

**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m3)	VLE 15 min. (mg/m3)	Observations
Kérosène (pétrole)	BE	200	-	D
Kérosène (pétrole)		575	-	CEFIC-HSPA
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		1200	-	CEFIC-HSPA
Terre de diatomée (contenant moins de 1% de quartz)	BE	10	-	-
Terre de diatomée (contenant moins de 1% de quartz)	CH	4	-	Einatembar. Schwangerschaft Gruppe C.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions a prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

- Protection individuelle : Pendant un usage momentané, il n'est pas nécessaire d'utiliser des vêtements de protection spéciaux. En cas d'exposition excessive porter de vêtement de sécurité appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identique. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

<b>SECTION 9</b>	<b>PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>	*
------------------	------------------------------------------	---

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: Liquide.	
Couleur	: Crème.	
Odeur	: Caractéristique.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: 7	
Hydrosolubilité	: Soluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non applicable.	Contient agents de surface. Le système O/W forme une émulsion.
Point d'éclair	: 59 °C	Ne peut favoriser la combustion.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: > 247 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: 0 °C	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.
Limites d'explosion (dans l'air)	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,6 ( Distillats légers (pétrole), hydrotraités )
	:	Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 7
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: 6000 mm <sup>2</sup> /sec	(1 mm <sup>2</sup> /sec = 1cSt)
Viscosité (40°C)	: > 20 mm <sup>2</sup> /sec	
Pression de vapeur (20°C)	: Inconnu.	
Densité de vapeur (20°C)	: > 1	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 1,012 g/ml	
Taux d'évaporation	: < 1	(acétate de n-butyle = 1)

<b>SECTION 10</b>	<b>STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ</b>	*
-------------------	--------------------------------	---

**10.1. Réactivité**

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

\*

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

#### Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 14 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des sensibilisants respiratoires. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: 7 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau.
- Sensibilisation : Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Après ingestion, ou de vomissements, danger d'aspiration dans les poumons.
- Aspiration : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Visqueux émulsion. Contient des substances avec un risque d'aspiration. L'émulsion peut rompre après l'ingestion. En cas d'ingestion: si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié  
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction.

**Informations toxicologiques:**

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience	
Kérosène (pétrole)	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Rat	
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476		
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin	
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 402	Rat	
	CL50 (inhalation)	> 5280 mg/m3	OECD 403	Rat	
	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin	
	NOAEL (orale)	750 mg/kg bw/d	-----	Rat	
	NOAEL (inhalation)	> 1000 mg/m3	OECD 413	Rat	
	NOAEL (dermale)	> 0,5 mg/kg bw/d	OECD 410	Rat	
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 475	Rat	
	NOAEL (fertilité, orale)	> 494 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
	NOAEL (développement, orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat	
	Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	NOAEL (développement, orale)	2,8 mg/kg bw/d	-----	Rat
		Mutagénicité	Non mutagène	-----	
		NOEL (cancérogénicité, orale)	Non-cancérogène	OECD 453	Rat
		NOEL (inhalation)	0,34 mg/m3	OECD 413	Rat
		NOAEL (dermale)	0,104 mg/kg bw/d	-----	Rat
		Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	-----	Cobaye
Irritation des yeux		Corrosif.	-----	Lapin	
Irritation de la peau		Corrosif.	-----	Lapin	
NOAEL (orale)		2,8 mg/kg bw/d	-----	Rat	
DL50 (dermale)		> 75 mg/kg bw	-----	Lapin	
DL50 (orale)	59 mg/kg bw	-----	Rat		

**SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

\*

**12.1. Toxicité**

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Nocif pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 6 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 6 mg/l. Contient 2 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Peut former un film de pétrole sur la surface d'eau. Ce film peut provoquer un déclin de concentration d'oxygène dans l'eau et causer des effets négatifs pour les organismes aquatiques.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation : Contient des substances bio-accumulatives.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

**12.6. Autres effets néfastes**

Autres informations : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Kérosène (pétrole)	CL50 (poisson)	> 1 mg/l		----
	CL50 (algues)	> 1 mg/l		----
	CE50 (puce d'eau)	1,4 mg/l	OECD 202	----
	NOEC (puce d'eau) - aiguë	0,3 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,48 mg/l.d	OECD 211	Daphnia magna

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : 210 g/l

**SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.
- Catalogue des Déchets Européen : Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Codes OMoD : 20 01 29 S
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

**SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT** \*

**14.1. Numéro ONU**

UN Numéro : Aucun.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Nom d'expédition : Non régularisé.

**14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement**

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)  
Classé : Le produit n'est pas classé dans l' ADR/RID/ADN.

Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu.

IMDG (Mer)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IMDG.  
Polluant marin : Non

IATA (Air)  
Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IATA.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

### SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

\*

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 453/2010 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.  
Ce besoin de produit n'est pas classifié 'Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires' en se basant sur point 3.10.3.3.1.1. d'annexe I de Règlement (CE) no 1272/2008.  
: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

### SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

\*

#### 16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 453/2010 datée du 20 mai 2010 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (\*).

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, catégorie 3.  
Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë, catégorie 3.  
Skin Corr. 1A/B/C : Corrosion cutanée, catégorie 1A/B/C.  
Skin Irrit. 2 : Irritation cutanée, catégorie 2.  
Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée, catégorie 1.  
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.  
Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration, catégorie 1.  
Aquatic Chronic 1 : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.  
Aquatic Chronic 2 : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.  
Aquatic Acute 1 : Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
ATE : Estimation de la toxicité aiguë  
CLP : Classification, étiquetage et emballage  
CMR : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction  
CEE : Communauté économique européenne  
IATA : Association internationale du transport aérien  
Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac  
  
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses  
DL50/CL50 : Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population  
MAC : Maximum Allowable Concentration  
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires  
NO(A)EL : Dose sans effet (adversible) observable  
OECD : Organisation de coopération et de développement économiques  
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique  
PC : Catégorie de produits chimiques  
PT : Type de produit  
REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances  
  
RID : Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
STP : Installation de traitement des eaux usées  
SU : Secteur d'utilisation  
VME/VLE : Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition  
ONU : Organisation des Nations Unies  
COV : Composés organiques volatils  
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

Histoire

Date de la première émission : 13-04-2012  
Date de la seconde émission : 12-09-2012  
Date de la troisième émission : 11-10-2013  
Date de la quatrième émission : 30-11-2015

Ci-joint toutes les éditions précédentes sont expiré.